



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ERCKARTSWILLER.

Compte rendu de la séance du 22 juin 2021.

(Tenant lieu de Procès-verbal)

Membres présents : Jean ADAM, Michel GANGLOFF, Patrick GEYER, Pascal HELMLINGER, Caroline STUTZMANN, Jennifer SCHMITT, Michel DECKER, Cédric ROBITZER, Christophe ROETSCH, Fredy ARBOGAST.

Membres absents excusés : Aurélie HOLTZSCHERER

Secrétaire(s) de la séance : Michel GANGLOFF.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Adoption du compte-rendu du 09 avril 2021.
3. Plan communal de sauvegarde (PCS).
4. Défense incendie – déplacement d'un poteau.
5. Divers.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers et les remercie d'avoir répondu présent à l'invitation qui leur a été adressée.

La majorité des membres en exercice étant présents ou représentés, l'assemblée peut délibérer valablement.

Délibérations du conseil :

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer M. Michel GANGLOFF pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. Approbation du Compte- rendu de la séance du 09 avril 2021.

Le compte- rendu de la séance du 09 avril 2021 a été transmis à l'ensemble des conseillers.

Il n'appelle pas d'observations particulières et recueille l'unanimité des membres présents, il est adopté à l'unanimité puis signé par tous les membres présents à ladite séance.

3. Intervention de MM. Fuhlhaber et Rosique de l'association Egee - présentation du projet PCS.

Monsieur le Maire accueille et présente MM. Fuhlhaber et Rosique de l'association Egee et passe la parole à M. Fuhlhaber.

M. Fuhlhaber présente l'association "Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise", appelée couramment "EGEE", qui fait appel à des bénévoles retraités qui souhaitent transmettre leurs compétences et expériences professionnelles. La majorité d'entre eux a

exercé au cours de la vie professionnelle, des responsabilités importantes que ce soit dans les entreprises, l'enseignement ou dans le Service Public.

Il rappelle la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile relative à la prévention des risques de toute nature, l'information, l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement impose dans son article 13 l'élaboration des plans communaux de sauvegarde par les communes. Le plan communal de sauvegarde est l'outil opérationnel essentiel d'aide à la gestion de crise. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. La commune d'Erckartswiller est exposée des risques tels que : mouvements de terrains, feux de forêts, risques climatiques, séismes, transports de matières dangereuses et risque nucléaire.

Il est proposé l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde, afin d'être en conformité avec la réglementation.

Le conseil municipal avait entrepris les démarches nécessaires à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune avec l'aide de l'association Egee fin 2019, vu le renouvellement des conseillers municipaux en 2020 il avait été décidé de reprendre l'élaboration du document après l'installation des nouveaux conseillers. Des réunions de travail auront lieu à compter de septembre prochain.

4. Défense incendie – déplacement d'un poteau.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le poteau d'incendie situé au niveau du 35 rue Principale est implanté sur le domaine privé de Monsieur Marc Klotz et ne lui permet pas d'aménager l'entrée à sa propriété.

Il est proposé le déplacement de ce poteau au niveau du lampadaire du n° 37 rue Principale sur la section appartenant à la commune.



Après examen, le conseil municipal valide le déplacement du poteau incendie. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

5. Divers.

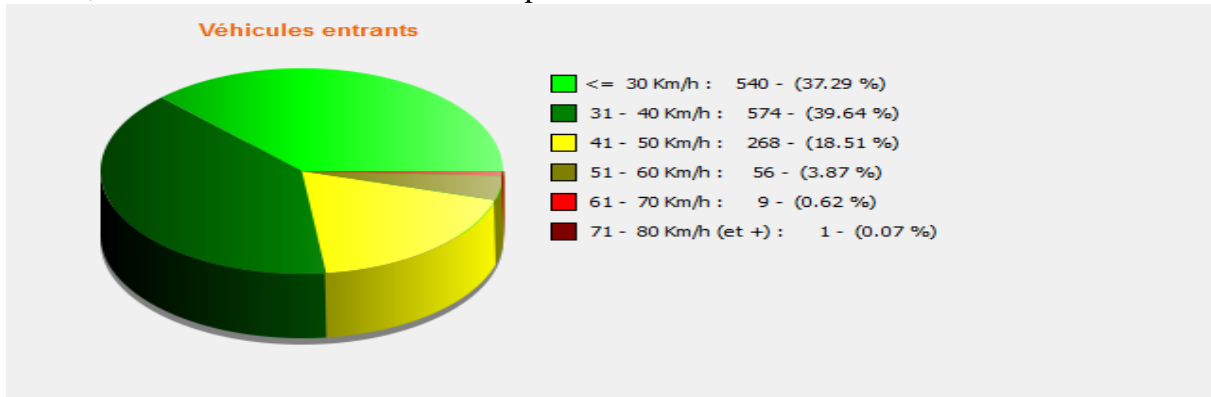
5.1 : Logements communaux : Le logement communal sis 16 rue Principale sera reloué à compter du 15 juillet 2021 à Madame Lilly Reinhardt et celui sis 11 rue Principale à compter du 1^{er} août 2021 à Madame Jeanne Lottier.

5.2 : Radars pédagogiques : Les relevés de vitesse sont présentés aux conseillers, sur la période du 11 au 15 juin la synthèse des mesures est détaillée dans les graphiques ci-dessous.

Graphique n°1 : Radar installé rue de la Petite Pierre :

Véhicules entrants :

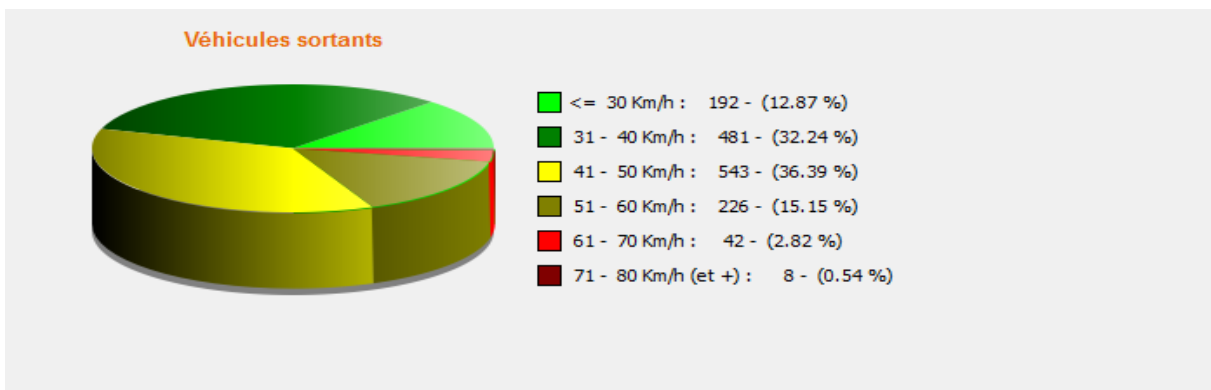
37.29%, soit 540 véhicules ont une vitesse inférieure ou égale à 30km/h
39.64%, soit 574 véhicules ont une vitesse comprise en 31km/h et 40km/h
18.51%, soit 268 véhicules ont une vitesse comprise entre 41km/h et 50km/h
3.87%, soit 56 véhicules ont une vitesse comprise entre 51km/h et 60km/h
0.62%, soit 9 véhicules ont une vitesse comprise en 61km/h et 70km/h
0.07%, soit 1 véhicule a une vitesse comprise entre 71km/h et + de 80km/h



Graphique n°2 : Radar installé rue de la Petite Pierre :

Véhicules sortants :

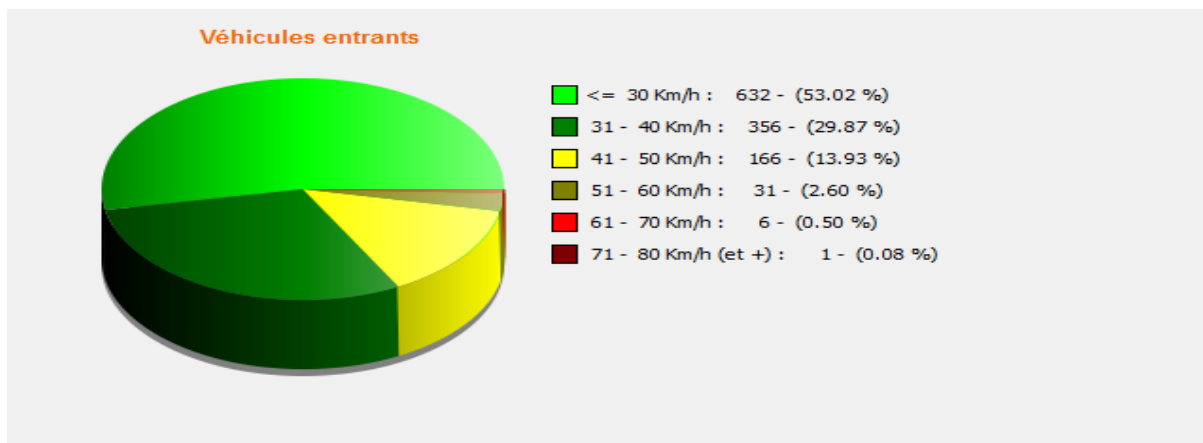
12.87%, soit 192 véhicules ont une vitesse inférieure ou égale à 30km/h
32.24%, soit 481 véhicules ont une vitesse comprise en 31km/h et 40km/h
36.39%, soit 543 véhicules ont une vitesse comprise entre 41km/h et 50km/h
15.15%, soit 226 véhicules ont une vitesse comprise entre 51km/h et 60km/h
2.82%, soit 42 véhicules ont une vitesse comprise en 61km/h et 70km/h
0.54%, soit 8 véhicules ont une vitesse comprise entre 71km/h et + de 80km/h



Graphique n°3 : Radar installé rue Principale :

Véhicules entrants :

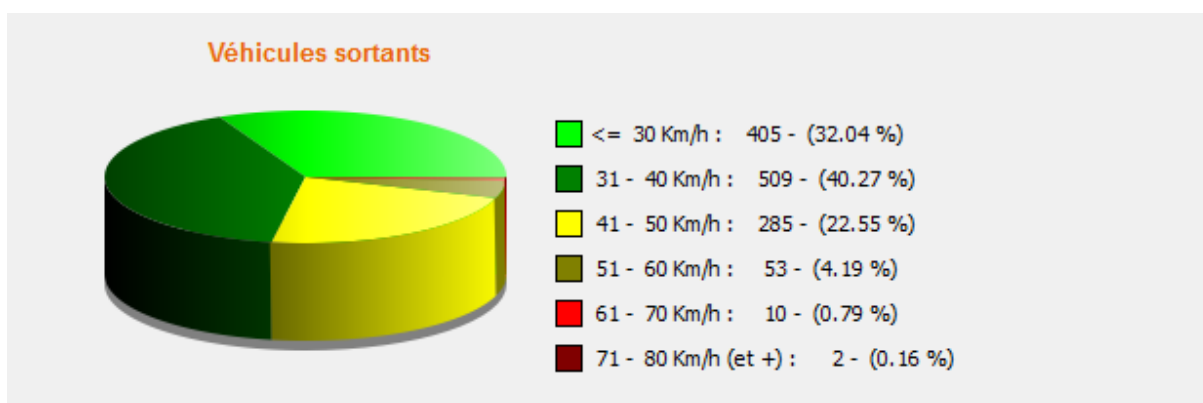
53.02%, soit 632 véhicules ont une vitesse inférieure ou égale à 30km/h
29.87%, soit 356 véhicules ont une vitesse comprise en 31km/h et 40km/h
13.93%, soit 166 véhicules ont une vitesse comprise entre 41km/h et 50km/h
2.60%, soit 31 véhicules ont une vitesse comprise entre 51km/h et 60km/h
0.50%, soit 6 véhicules ont une vitesse comprise en 61km/h et 70km/h
0.08%, soit 1 véhicule à une vitesse comprise entre 71km/h et + de 80km/h



Graphique n°4 : Radar installé rue Principale :

Véhicules sortants :

32.04%, soit 405 véhicules ont une vitesse inférieure ou égale à 30km/h
 40.27%, soit 509 véhicules ont une vitesse comprise en 31km/h et 40km/h
 22.55%, soit 285 véhicules ont une vitesse comprise entre 41km/h et 50km/h
 4.19%, soit 53 véhicules ont une vitesse comprise entre 51km/h et 60km/h
 0.79%, soit 10 véhicules ont une vitesse comprise en 61km/h et 70km/h
 0.16%, soit 2 véhicules ont une vitesse comprise entre 71km/h et + de 80km/h



5.3 : Isolation des combles de la Mairie et du garage : France Solar nous a informé que l'opération d'isolation des combles et du garage de la mairie bénéficie d'une baisse du tarif initialement annoncé, le montant de l'opération est estimé à 2945.28€ contre 3358€, L'opération est éligible à la prime éco énergie, après déduction de l'aide, le reste à charge serait de 1308.84€ contre 2085.00€.

5.4 : Séance de travail : une séance de travail aura lieu samedi 03 juillet prochain pour le nettoyage des combles de la Mairie.

5.5 : Conseil Municipal : Le Conseil se réunira le mardi 07 septembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autre point soulevé, M. le Maire déclare la séance close à 21h40.